

Paris, le 09/02/2007

## JUSTICE POUR FOUED CHERIF

### Lettre ouverte à l'ambassadeur de Tunisie en France

Votre Excellence, M. Mohamed Raouf Najar

Le Parti Humaniste France, s'adresse à vous en tant que représentant officiel de la Tunisie en France et se fait le relais de l'association humaniste italienne « Centro delle Culture » ainsi que du Parti Humaniste Italien, au sujet de ce qui est arrivé à un citoyen tunisien vivant légalement en Italie depuis plus de 10 ans. (Voir la pétition : [www.centrodelleculture.org/petizioni](http://www.centrodelleculture.org/petizioni)).

Le 4 janvier dernier, la DIGOS de Milan est venue interpellé sur son lieu de travail Monsieur Cherif Foued Ben Fitouri, résident légal en Italie depuis 1996. Après l'avoir emmené au commissariat de Milan, un ordre d'expulsion lui a été notifié. Cette nuit même il a été mis à bord d'un avion pour la Tunisie, **sans lui avoir donné la possibilité d'appeler un avocat et sans savoir exactement quelles étaient les charges retenues contre lui.**

S'ajoute à ce drame la violence morale d'avoir été séparé de sa femme, sa famille et ses amis sans raison. Chérif Foued est marié à une femme italienne et a trois enfants, Amira 10 ans, Sara 5 ans, et Asia 2 ans, toute la famille dépendant économiquement de son travail et de son aide.

Chérif Foued Ben Fitouri n'a fait l'objet d'aucune enquête de la part d'une autorité légale italienne ou étrangère. Son seul « crime » est d'avoir été présent, lors d'une perquisition, dans l'appartement de citoyens tunisiens soupçonnés d'activité terroriste, il y a quelques années. Ce dont il fut acquitté par les autorités milanaises.

Chérif Foued a été un proche collaborateur de l'association « Centro delle culture » pendant de nombreuses années, collaborant énormément au dialogue entre les différentes cultures et pour leur intégration en Italie. Ce cas est pour nous un nouvel exemple de la répression et du climat de criminalisation croissant dont la communauté musulmane souffre injustement.

Son représentant légal, M. Clementi, a présenté le cas à la cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, dans le but de clarifier l'ordre d'expulsion par le gouvernement italien. La Haute Cour, au travers d'une déposition datée du 11 janvier 2007, a procédé avec une extrême urgence afin de protéger les droits de M. Chérif Foued en planifiant immédiatement une audience le 26 janvier 2007 à Strasbourg. De même les sénateurs italiens Martone, Lovene, Silvestri et Del Roio ont interrogé l'assemblée nationale.

Nous vous demandons de faire tout votre possible pour obtenir des informations officielles sur la situation actuelle de M. Chérif Foued en Tunisie et de demander à ce que ses droits fondamentaux soient garantis et respectés, particulièrement son droit à la défense. De même, nous vous demandons de veiller à ce que son séjour en Tunisie soit écourté en lui redonnant la possibilité de retourner en Italie, afin de rejoindre sa famille le plus vite possible.

Nous sommes sûrs que votre excellence interviendra de façon appropriée et correspondant à la gravité et urgence de ce cas. De notre côté nous vous informons que nous communiquerons cette lettre à la presse dans le but de diffuser l'information le plus largement possible.

Pour le Parti humaniste,  
Alain Ducq

